



## Des efforts supplémentaires sont nécessaires dans le cadre du programme *Priorité à la conservation de l'énergie*

Toronto, le 13 janvier 2015 – Le commissaire à l'environnement de l'Ontario dit attendre la suite des choses en ce qui concerne la philosophie *Priorité à la conservation de l'énergie* du gouvernement.

Au moment de la publication de son *Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie, 2014, Planifier pour économiser*, M. Gord Miller a félicité le passage à une approche axée d'abord sur les solutions rentables d'économie d'énergie avant de construire de nouvelles installations de production ou de transport d'électricité. « L'économie d'énergie a longtemps été sous-estimée, et le gouvernement a réalisé des progrès considérables au cours de l'année dernière afin de changer cet état de fait en réorientant sa politique sur l'énergie. »

M. Miller a souligné nombre de changements positifs dans la politique sur l'économie d'énergie :

- Le gouvernement a adopté un nouveau Plan énergétique à long terme qui donne la priorité à l'économie d'énergie.
- Il a également amorcé la création d'un nouveau cadre sur l'économie d'énergie destiné aux services de distribution d'électricité et il leur a fixé une nouvelle cible de réduction de la consommation, soit 7 térawattheures d'ici 2020.
- La Commission de l'énergie de l'Ontario a élaboré un nouveau cadre sur l'économie d'énergie pour les distributeurs de gaz naturel.
- La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité de l'Ontario a intégré les avantages environnementaux, comme le coût du carbone, à ses tests sur les coûts-avantages pour l'approbation des programmes d'économie d'électricité. La Commission de l'énergie de l'Ontario a annoncé qu'elle allait en faire autant pour les programmes d'économie du gaz naturel.

« Ce sont toutes de bonnes améliorations qui aideront le gouvernement à étoffer sa philosophie *Priorité à la conservation de l'énergie*, dit M. Miller. Je me dois cependant de signaler certains éléments nouveaux sur lesquels je m'interroge et qui me retiennent d'approuver sans réserve la nouvelle politique sur l'économie d'énergie du gouvernement. »

... /2



Gord Miller, B.Sc, M.Sc  
Commissioner

Gord Miller, B.Sc, M.Sc.  
Commissaire

- La grande majorité des entreprises locales de distribution d'électricité rateront leur cible de réduction de la demande de pointe. On s'attend à ce qu'environ la moitié d'entre elles ratent leur cible sur la réduction de la consommation globale.
- Le gouvernement a éliminé toutes les cibles provisoires d'économie d'électricité qui servaient à mesurer les progrès vers l'atteinte des objectifs généraux.
- La philosophie du programme *Priorité à la conservation de l'énergie* n'est pas étayée d'une loi, comme c'était le cas pour les précédentes directives du plan pour le réseau d'électricité.
- Le gouvernement a diminué la participation du public dans la réduction de la demande de pointe d'électricité.

« Depuis dix ans, le gouvernement s'efforce d'encourager le public à adopter une *culture de l'économie*, dit le commissaire à l'environnement. Avec cette nouvelle approche pour réduire la demande de pointe, il semble maintenant oublier les efforts investis. Une étude récente montre que l'intérêt et la participation des consommateurs en ce qui a trait à l'économie d'énergie en Ontario est à son plus bas, ce qui devrait tous nous préoccuper à long terme. »

Téléchargez le rapport intégral du commissaire à l'environnement de l'Ontario intitulé *Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie, 2014, Planifier pour économiser.*

[eco.on.ca](http://eco.on.ca)

- 30 -

**Renseignements en anglais:**

Hayley Easto  
Coordonnatrice, Communications et  
Relations externes  
Commissaire à l'environnement de l'Ontario  
416-325-3371  
[hayley.easto@eco.on.ca](mailto:hayley.easto@eco.on.ca)

**Si vous souhaitez profiter d'un soutien  
bilingue pendant la publication, veuillez  
communiquer avec la personne suivante :**

Jean-Marc Fillion, 705-476-9665

*Also available in English.*

*Le commissaire à l'environnement de l'Ontario agit comme agent de garde environnemental et indépendant pour la province. Il est nommé par l'Assemblée législative de l'Ontario, il veille au respect de la Charte des droits environnementaux de 1993 et il fait rapport sur le sujet. Il favorise d'une part la réussite du gouvernement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autre part l'atteinte d'une économie d'énergie accrue en Ontario.*